

Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | CFVU

Séance plénière du 1^{er} juillet 2024

Délibération n°2024-36

Objet : [AVIS] Renouvellement de la convention d'application à l'accord de coopération avec l'université Siegen (Allemagne) portant sur la délivrance d'un double diplôme B.A.Europäische Wirtschaftskommunikation / Licence LEA, parcours langues, communication et commerce européen.

Pièce(s)-jointe(s) : annexe

VU le code de l'éducation ;

VU l'arrêté du 21 mars 2024 accréditant l'université d'Orléans en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU les statuts de l'université d'Orléans.

Considérant ce qui suit : Il revient à la Commission de la formation et de la vie universitaire d'adopter les conditions et les modalités de l'échange d'étudiants conduisant à la délivrance de doubles diplômes.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU émet un avis favorable unanime sur le renouvellement de la convention d'application à l'accord de coopération avec l'université Siegen (Allemagne) portant sur la délivrance d'un double diplôme B.A.Europäische Wirtschaftskommunikation / Licence LEA, parcours langues, communication

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	20
Membres en exercice :	39	Membres présents :	19
		Membres représentés :	5
		Total :	24

Décompte des votes :

Votants :	24
Pour :	24
Contre :	-
Abstention :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 17 juillet 2024

La Présidente du Conseil Académique


Caroline Andrezza

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante
Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.

**Convention d'application à l'accord de coopération
entre l'Universität Siegen (Allemagne) et
L'université d'Orléans (France)
pour le double diplôme
B.A. Europäische Wirtschaftskommunikation /
Licence LEA, parcours Langues, communication et commerce
européens**

Vu la loi sur l'université du Land Rhénanie du Nord-Westphalie, le décret relatif aux règles de l'accréditation en Rhénanie du Nord-Westphalie (Studienakkreditierungsverordnung-StudakVO) du 25 janvier 2018 et les autres dispositions légales qui s'appliquent à l'Universität Siegen ;

Vu les articles D613-1 et suivants du code de l'éducation relatifs aux grades, titres et diplômes ;

Vu les articles D123-12 et suivants du code de l'éducation relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu les articles D123-15 et suivants du code de l'éducation relatifs à la coopération internationale des établissements ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 au diplôme de Licence ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2024 accréditant l'Université d'Orléans en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu l'accord cadre de coopération du 9 avril 2024 ;

Après avis de la Commission des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université d'Orléans en date du 1^{er} juillet 2024 ;

Après approbation du Conseil d'Administration de l'Université d'Orléans en date du **5 juillet** 2024 ;

Après avis du Conseil de la Fakultät I de l'Universität Siegen en date du **.....** ;

Entre

L'université d'Orléans, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, sise Château de la Source, Avenue du Parc Floral, BP 6749 – 45067 Orléans cedex 2 – France, représentée par son Président, **Professeur Éric Blond**, ci-après désignée l'Université d'Orléans, d'une part,

et

L'Universität Siegen,
sise Adolf-Reichwein-Straße 2a,
57076 Siegen, Allemagne,
représentée par sa Rectrice, **Univ.-Prof. Dr. Stefanie Reese**, ci-après désignée l'Universität Siegen, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'Université d'Orléans (France) et l'Universität Siegen (Allemagne) décident de poursuivre le cursus franco-allemand en « Langues, communication et commerce européens » / « Europäische Wirtschaftskommunikation ». La présente convention d'application annule et remplace la convention d'application entre les parties contractantes du 6 mai 2019 / 10 mai 2019. Le cursus mène à un double diplôme (double degree). Les diplômes délivrés seront les suivants

:

- le diplôme de Licence mention LEA, parcours Langues, communication et commerce européens

et

- le diplôme de Bachelor of Arts (B.A.), mention Europäische Wirtschaftskommunikation.

Article 2 : Durée de la formation

La durée des études réglementaire est de 6 semestres (3 années d'études) qui incluent le temps consacré à la rédaction du mémoire de fin d'études (« Bachelorarbeit »). Une année d'études (60 ECTS) est effectuée à l'universitaire partenaire. Il est nécessaire d'obtenir 180 ECTS afin de se voir conférer le diplôme.

Article 3 : Objectifs du programme

Le programme permet aux étudiants de bénéficier d'une formation universitaire binationale en combinant les spécialités complémentaires des deux universités partenaires. Il doit permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances et méthodes disciplinaires nécessaires

en tenant compte des exigences du monde professionnel et les rendre capables de réfléchir de façon scientifique, d'appliquer des connaissances et méthodes scientifiques et d'agir de façon responsable dans les domaines professionnels concernés, en particulier dans un contexte franco-allemand et international.

Article 4 : Organisation et contenu de la formation

Alinéa 4-1 : organisation de la formation

Les études peuvent seulement être commencées en début d'année universitaire. Elles comprennent six semestres (trois années d'études) qui sont organisés comme suit :

- 1er et 2e semestre (1e année) : les étudiants suivent leurs études à leur université d'origine respective ;
- 3e et 4e semestre (2e année) : les étudiants allemands et français d'une même promotion suivent des enseignements ensemble à l'Université d'Orléans ;
- 5e et 6e semestre (3e année) : les étudiants allemands et français d'une même promotion suivent des enseignements ensemble à l'Universität Siegen.

Entre la 2e et la 3e année d'études, les étudiants doivent effectuer un stage de huit semaines.

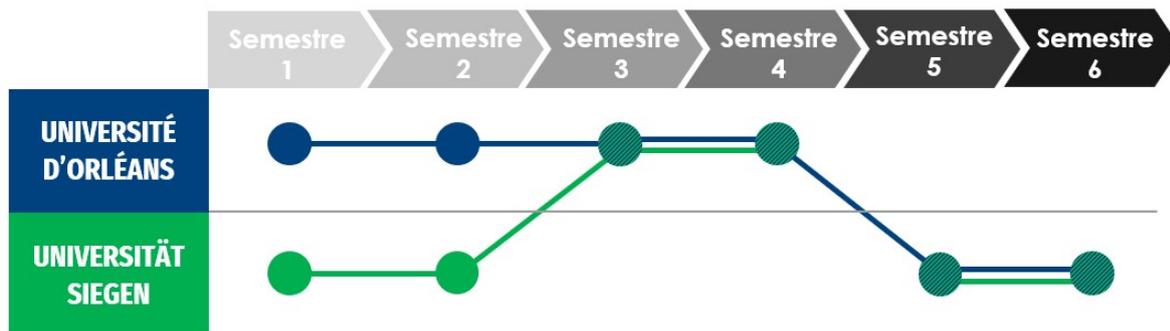


Schéma du parcours de mobilité

Alinéa 4-2 : langues de l'enseignement

Les langues d'enseignement sont le français, l'allemand et l'anglais.

Alinéa 4-3 : contenu et programme des études Une présentation schématique du cursus ainsi qu'une liste détaillée des unités d'enseignement par semestre sont inclus dans les annexes A et B.

Alinéa 4-4 : stage Dans le cadre du cursus Europäische Wirtschaftskommunikation – Langues, communication et commerce européens, les étudiants doivent effectuer un stage d'au moins huit semaines, si possible dans le pays partenaire.

Les étudiants se chargent de trouver une place de stage. Le cas échéant, ils sont assistés par les Bureaux des stages des deux universitaires partenaires.

Tous les étudiants font enregistrer leur stage au Bureau des stages de la Faculté de Philosophie à l'Universität Siegen. Le Bureau des stages vérifie et confirme la pertinence du stage pour le cursus, prend connaissance des conventions de stage conclues entre les étudiants et les

entreprises ou organismes et les signe. Dans la mesure du possible, le stage doit être suivi conjointement par des enseignants ou enseignants-chercheurs des universités d'Orléans et de Siegen. La soutenance portant sur le stage a lieu à Siegen et donne lieu à 9 ECTS.

Alinéa 4-5 : coût de revient

Les cours proposés aux étudiants inscrits dans le double diplôme sont mutualisés avec d'autres formations, notamment la licence LEA à Orléans et le Bachelor Sprache und Kommunikation à Siegen. Par conséquent, ils ne génèrent pas de coût pour les deux universités.

Article 5 : Admission des étudiants

Alinéa 5-1 : conditions d'admission

a) Le baccalauréat (en Allemagne, *Allgemeine Hochschulreife, fachgebundene Hochschulreife ou Fachhochschulreife*) constitue une condition préalable pour l'admission dans le cursus de licence binationale. À l'Universität Siegen, les candidats détenteurs de la Fachhochschulreife devront participer à un examen particulier selon les règlements du contrôle des connaissances du cursus en vigueur à l'Universität Siegen.

b) Tous les candidats doivent démontrer des connaissances linguistiques spécifiques :

niveau B1 en Allemand, B2 en Anglais à Orléans, niveau B2 en Français et Anglais à Siegen. Les connaissances linguistiques sont vérifiées par les universités d'origine.

Alinéa 5-2 : procédure d'admission

À l'Universität Siegen, le cursus est d'un accès limité (zulassungsbeschränkt). La candidature a lieu en ligne à travers le portail de l'Universität de Siegen. Au plus tard au moment de l'immatriculation, les étudiants doivent justifier les compétences linguistiques requises (B2 en Anglais et en Français). Seront admis comme justificatifs le relevé de notes du baccalauréat, des certificats reconnus (le DELF ou le TOEFL, par exemple) ou le résultat d'une évaluation effectuée au département des études romanes (Romanisches Seminar).

À l'Universität Siegen, les étudiants peuvent s'inscrire au premier semestre dans la filière « Communication économique européenne » s'ils remplissent les conditions d'accès de cette filière. Dans la mesure où ils satisfont aux conditions d'admission (test de langues), les étudiants de la filière « Sprache und Kommunikation » (« Langue et communication ») ont la possibilité, durant la première année, de changer de cursus pour rejoindre la filière « Europäische Wirtschaftskommunikation » et de faire valider les acquis du cursus « Langue et communication » pour le cursus binational.

À l'Université d'Orléans, la décision d'admission se fera durant la première année d'études, sur examen du dossier (résultats obtenus, lettre de motivation) et après un entretien de sélection.

Avant le début de l'année d'études passée à l'université partenaire, les étudiants doivent avoir validé les unités d'enseignement prévues (Siegen) ou l'année en cours (Orléans). Le cas échéant, des possibilités de compensation sont appliquées selon les réglementations d'études en vigueur dans l'université concernée. Avant l'admission en 3^e année d'études, les étudiants doivent avoir validé les 1^e et 2^e années d'études.

La responsable du cursus de l'Universität Siegen informe son homologue de l'Université d'Orléans des résultats du processus d'admission. La responsable de programme de l'Universität Siegen, ou son représentant, participe au processus de sélection de l'Université d'Orléans.

Alinéa 5-3 : nombre d'étudiants admis par an

Les deux universités partenaires ont pour objectif d'admettre au moins 10 (5 par université) et au maximum 30 étudiants (15 par université) par année d'études.

Alinéa 5-4 : Communication et identification avec l'Université franco-allemande

Les universités se chargent de la communication autour du cursus dans leur pays respectif (pages internet, matériel d'information en ligne et imprimé, participation à des salons ou forums d'orientation etc.). Les logos des deux universités partenaires ainsi que celui de l'UFA sont utilisés pour ce matériel.

Les étudiants seront régulièrement informés sur les offres de formation et autres manifestations organisées par l'UFA.

Article 6 : Inscription, réinscription et droits de scolarité

Alinéa 6-1 : Pendant toute la durée du cursus, les étudiants doivent être inscrits à l'Université franco-allemande. L'inscription ou réinscription se fait en ligne sur le site internet de l'UFA (www.dfh-ufa.org) avant le 30 septembre de l'année en cours. Elle n'engendre pas de frais pour les étudiants.

Alinéa 6-2 : Pendant toute la longueur de la licence, les étudiants restent inscrits à leur université d'origine et s'y acquittent des droits de scolarité le cas échéant. Pendant l'année passée à l'étranger, les étudiants s'inscrivent en plus à l'université partenaire.

Dès le 4^e semestre, pendant lequel ils effectuent leurs stages, les étudiants en formation initiale à l'Université d'Orléans s'inscrivent à l'Universität Siegen avec un statut d' « auditeur / auditrice secondaire » (Zweithörer:in). L'inscription s'effectue entre février et mars sous la forme d'une demande d'inscription que les étudiants soumettent au département STARTING. Le ou la responsable de programme à l'Université d'Orléans met à disposition une liste d'étudiants qui est ensuite validée par le ou la responsable de programme à l'Universität de Siegen et transférée au secrétariat d'études. Au semestre 5, les étudiants changent leur statut en s'inscrivant comme « auditeur / auditrice principal.ex » (Ersthörer :in).

Pendant l'année à l'étranger, l'université partenaire ne prélève pas de frais d'inscription auprès des étudiants en échange. Cependant, à Siegen, une contribution semestrielle est due lors de la première admission à partir du 5^{ème} semestre spécialisé, qui comprend le ticket semestriel ainsi que des contributions de service et d'administration. Cette contribution est transférée à différents prestataires de services tels que les entreprises de transport et le Studentenwerk et n'est pas utilisée par l'université elle-même.

Les étudiants de Siegen peuvent faire une demande d'exonération de la cotisation semestrielle à Siegen pendant leur année d'études en France.

Article 7 : Evaluation de la formation

Alinéa 7-1 : Modalités de contrôle des connaissances

Les formes et modalités du contrôle de connaissances sont stipulées dans les réglementations des études concernées par les cursus élaborés respectivement par les deux universités.

Alinéa 7-2 : Jurys et services concernés par le contrôle des connaissances

À l'Universität Siegen, la mise en œuvre et l'organisation de tous les examens est assurée par un ou plusieurs comités d'examens en collaboration avec le Service des examens.

À l'Université d'Orléans, le Conseil de l'UFR LLSH et le Conseil de la formation et de la vie universitaire déterminent les modalités de contrôle des connaissances. Le Service de scolarité de l'UFR se charge de la mise en œuvre et l'organisation de ces examens.

Alinéa 7-3 : Mémoire de fin d'études / Bachelorarbeit

Le mémoire de fin d'études sera soumis à l'Universität Siegen. Le mémoire porte sur un thème en lien avec les matières étudiées dans le cursus (par exemple la communication professionnelle dans un contexte franco-allemand). D'après la réglementation des études actuellement en vigueur, le mémoire ne doit pas dépasser une longueur de 40 pages (sans sommaires et annexes). Il est dirigé en cotutelle par des enseignants ou enseignants-chercheurs d'Orléans et de Siegen.

Article 8 : Mobilité des étudiants

Alinéa 8-1 : Les étudiants sélectionnés pour ou inscrits au cursus franco-allemand « Langues, communication et commerce européens / Europäische Wirtschaftskommunikation » peuvent solliciter une aide à la mobilité de l'UFA pour le stage et la période d'études passés à l'étranger. Cette aide peut être combinée avec une aide à la mobilité Erasmus+ ou d'autres bourses, par exemple régionales.

Alinéa 8-2 : Les frais de transport, d'hébergement et d'assurances sont à la charge des étudiants.

Alinéa 8-3 : L'université d'accueil s'engage, dans la mesure du possible, à aider l'étudiant visiteur dans la recherche d'un lieu d'hébergement et à lui procurer les informations, orientations et aides conformément aux coutumes en vigueur concernant l'accueil des étudiants étrangers.

Article 9 : Relevé de notes, délivrance des diplôme, Transcript of records, systèmes de notation

S'ils ont satisfait aux conditions définies par les réglementations de contrôle des connaissances, les étudiants se voient délivrer à l'issue de leur scolarité deux diplômes ainsi que les documents suivants :

De l'Universität Siegen (en allemand) :

- Un relevé de notes (« Zeugnis ») dans lequel est fait mention de la licence (B.A.) et du cursus « Europäische Wirtschaftskommunikation » (Langues, communication et

commerce européens), les notes obtenues dans les différentes matières, le sujet et la note pour le mémoire de fin d'études ainsi que la moyenne générale.

- En même temps, les étudiants obtiennent un diplôme de licence / B.A. de l'Universität Siegen qui atteste l'obtention du grade académique de Bachelor of Arts (B.A.).

De l'Université d'Orléans (en français) :

- Un diplôme de licence, mention Langues étrangères appliquées, • Un relevé de notes émis par le Service de scolarité de l'UFR LLSH.

En plus de ces diplômes et relevés, les diplômés obtiennent une annexe au diplôme (diploma supplement) et un Transcript of records de chaque université.

Les annexes au diplôme contiennent des informations sur les parties du cursus gérées par l'université concernée, ses pré-conditions et contenus, les systèmes de notation et le type du diplôme. Ils sont complétés par des informations sur les universités et le système d'études français ou allemand.

Les Transcripts of records informent sur le parcours individuel de l'étudiant, tous les enseignements suivis à l'université concernée ainsi que les résultats obtenus, y compris pour le mémoire de fin d'études.

Pour l'évaluation des étudiants, le système de notation français est appliqué à l'Université d'Orléans, le système allemand à l'Universität Siegen. Pour la prise en compte des résultats obtenus à l'université partenaire, la grille de conversion de notes jointe à cet avenant (annexe C) fait foi.

Article 10 : Gestion du programme

Alinéa 10-1 : Responsables de programme et comité de pilotage

Sont nommées comme responsables de programme en charge de l'organisation du cursus

- : • Madame Anne Delouis, Maître de conférences, Université d'Orléans ;
- Madame Britta Thörle, Professeur, Fakultät I, Universität Siegen.

Leur travail sera épaulé par un comité de pilotage constitué de :

- Le(s) directeur(s) ou directrice(s) du département Langues étrangères appliquées, UFR LLSH, Université d'Orléans ;
- L'enseignante-chercheure référente pour les Relations Internationales, UFR LLSH, Université d'Orléans ;
- Monsieur Hervé Perreau, Responsable du Pôle Développement et Partenariats, Direction des relations internationales, Université d'Orléans ;
- Monsieur Joachim Eigler, Professeur des universités en Sciences Economiques, Universität Siegen ;
- Madame Stéphane Hardy, Lectrice de français à l'Universität Siegen ;
- Madame Luz Pacas, Relations internationales de la Faculté I de l'Universität Siegen.

Le comité est chargé de soutenir l'action des responsables de programme, de les conseiller et de représenter les intérêts du cursus au sein des universités.

Alinéa 10-2 : Réglementation des études et des examens

Des détails qui ne seraient pas mentionnés dans cette convention sont réglés dans les réglementations des études et des examens de deux universités partenaires.

Article 11 : Durée de la collaboration

Le présent avenant prend effet à la date de signature des deux institutions et après validation des autorités de tutelle. Il est conclu pour une période de 5 années universitaires, c'est-à-dire la durée du contrat quinquennal de l'Université d'Orléans avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Les parties cherchent à prolonger la coopération au-delà de cette date. Chaque partie peut demander la modification ou la résiliation du présent avenant sous réserve d'un préavis de six mois. Si l'avenant n'est pas prolongé ou s'il est résilié, les universités garantissent que les étudiants déjà inscrits au programme peuvent terminer leurs études normalement.

Si une stipulation de cet avenant est ou devient caduque, la validité des autres stipulations n'est pas mise en cause. Les parties remplaceront la stipulation caduque par une disposition équivalente en ce qui concerne son sens et sa finalité. La même procédure s'applique à une éventuelle lacune dans cet avenant.

Cet avenant est rédigé en langues française et allemande, la version française faisant foi en France et la version allemande en Allemagne. De chaque version de la convention (version française et version allemande) deux exemplaires sont établis.

Annexes :

- A. Présentation schématique du cursus
- B. Liste des cours
- C. Grille de conversion des notes

Fait en deux exemplaires par version linguistique,

Le

Le

Pour l'Universität Siegen

La Rectrice

Univ.-Prof. Dr. Stefanie Reese

Pour l'Université d'Orléans

Le Président

Prof. Éric Blond

Le Directeur de la Philosophische Fakultät

Daniel Stein

Le Directeur de la Faculté Lettres,
Langues et Sciences Humaines

Rachid Nedjai

Coordonnées :
Universität Siegen
Adolf-Reichwein-Str.2a
57076 Siegen
Allemagne

Tél : +49 271 740-4858
Email : rektorin@uni-siegen.de
Internet : www.uni-siegen.de

Coordonnées :
Université d'Orléans
Château de la Source
Rue de Chartres - BP 6749
45067 Orléans Cedex 2
France

Tél : +33 2 38 49 43 94
Email : president@univ-orleans.fr
Internet : www.univ-orleans.fr

Nom, fonction et coordonnées des
coordinateurs

Nom, fonction et coordonnées des
coordinateurs

Coordinateurs pédagogiques

Britta Thörle
Professeure des universités
Études Romanes / Linguistique Appliquée
thoerle@romanistik.uni-siegen.de

Coordinateurs pédagogiques

Anne Friederike Delouis
Maître de conférences
Vice-présidente Relations Internationales -
Europe
anne.delouis@univ-orleans.fr

Coordinateurs administratifs

Katharina Sommer
International Office
International Student Affairs
Katharina.Sommer@zv.uni-siegen.de
☎ : +49 (0) 271 740 3907

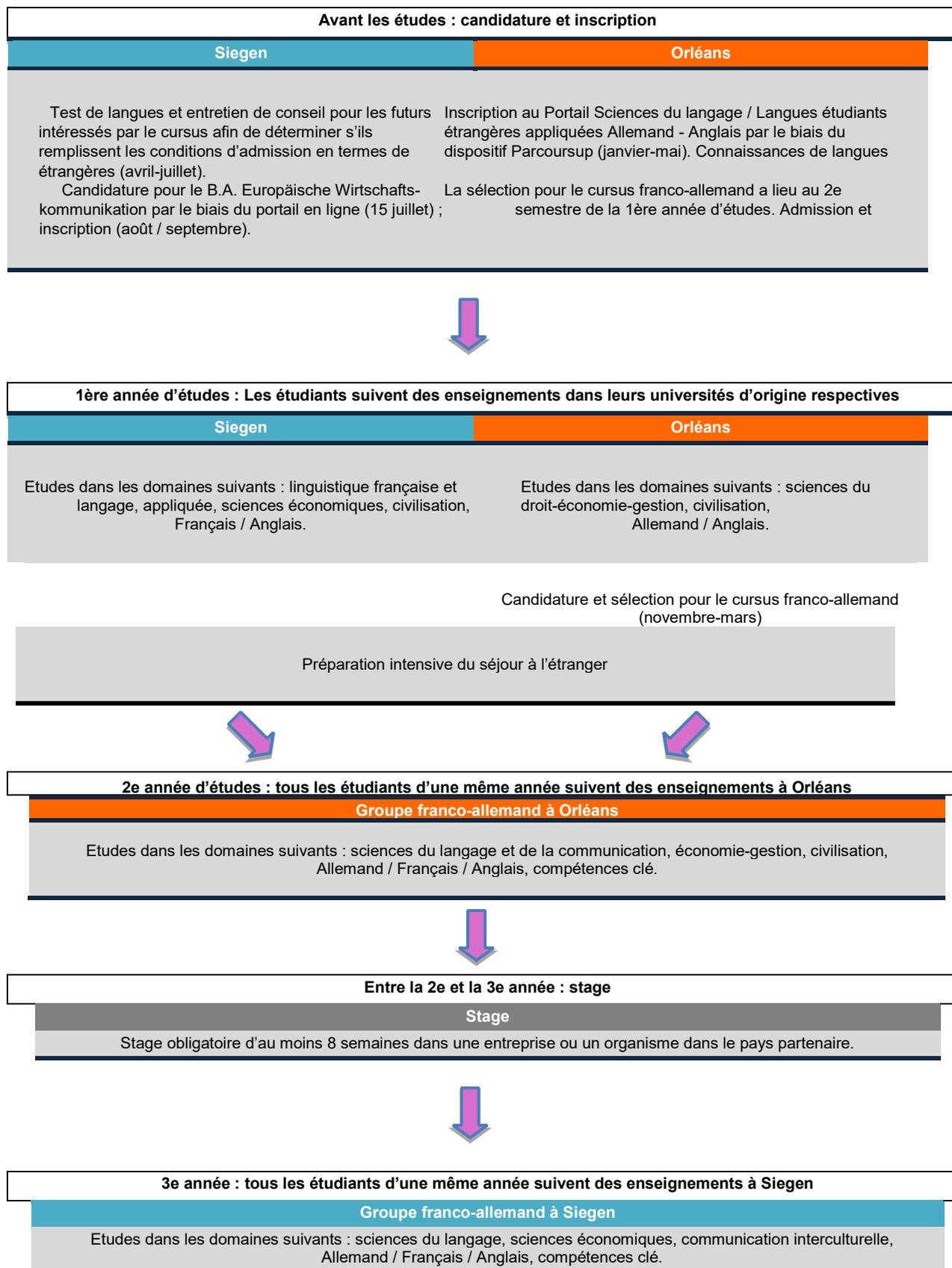
Coordinateurs administratifs

Hervé Perreau
Pôle Développement et Partenariats
Direction des Relations Internationales
partnerships@univ-orleans.fr
☎ : +33 2 38 49 48 34

Luz Pacas
phil : International Affairs Bureau des Relations Internationales de la pacas@phil.uni-siegen.de
Faculté Lettres, Langues et Sciences
<https://www.uni-siegen.de/phil/internationales> Humaines
international.llsh@univ-orleans.fr ☎ +49 (0) 271
740 3970 ☎ : + 33 2 38 49 47 73

Marion Vilgard

Annexe A : Présentation schématique du cursus



Mémoire de fin d'études

Double diplôme franco-allemand
(double degree)

Bachelor of Arts „Europäische Wirtschaftskommunikation“
&

*Licence „Langues étrangères appliquées, spécialité allemand / anglais
– parcours Langues, communication et commerce européens“*

Annexe B : Liste des cours

Première année d'études, Université d'Orléans

Code UE	Intitulé de l'unité d'enseignement	Semestre	ECTS	Obligatoire (O) / obligatoire au choix (OC)
	Pratique langagière - Allemand	1	7	
LAL1J2A1	Langue allemande: grammaire et traduction 1	1	3	O
LAL1J2A2	Langue allemande : compréhension et expression écrite 1	1	2	O
LAL1J2A3	Langue allemande : communication orale 1	1	2	O
	Pratique langagière - Anglais	1	8	
LAL1J1A	Grammaire et linguistique	1	2	O
LAL1J1B	Phonétique / expression et compréhension orales (CM et TD)	1	2	O
LAL1J1C	Traduction	1	2	O
LAL1J1D	Expression écrite	1	2	O
	Civilisation (société, économie, politique)	1	5	
LAL1J2A4	Les pays germanophones : sociétés, économie, politique 1	1	3	O
LAL1J1E	Découverte des pays anglophones	1	2	O
	Economie, droit, sciences de gestion	1	8	
LAL1J3A	Introduction à l'économie générale 1	1	3	O
LAL1J3B	Environnement juridique de l'entreprise	1	2	O
LAL1J3C	Introduction au management	1	3	O
	Compétences clé	1	2	
NA	Grammaire et expression française	1	2	O
	Pratique langagière - Allemand	2	8	
LAL2J2A1	Langue allemande : grammaire et traduction 2	2	3	O
LAL2J2A2	Langue allemande : compréhension et expression écrite 2	2	3	O
LAL2J2A3	Langue allemande : communication orale 2	2	2	O
	Pratiques langagière - Anglais	2	9	
LAL2J1A	Grammaire et thème grammatical	2	3	O
LAL2J1C	Traduction	2	2	O
LAL2J1B	Compréhension et expression orales	2	2	O
LAL2J1D	Expression écrite	2	2	O
	Civilisation (société, économie, politique)	2	5	
LAL2J1E	Actualités des pays anglophones dans les médias	2	2	O
LAL2J2A4	Les pays germanophones : société, économie, politique 2	2	3	O
	Sciences du langage	2	5	
	Linguistique et diversité des langues (CM et TD)	2	5	O
	Economie	2	3	
LAL2J3A	Introduction à l'économie générale 2 (CM et TD)	2	3	O

Première année d'études, Université de Siegen

Code	Intitulé du module	Semestre recommandé	ECTS	Obligatoire (O) / obligatoire au choix (OC)
1EWKBA01	Sciences du langage 1 : orientation	1	9	
1.1	Einführung in die französische Sprachwissenschaft (= Grundkurs Linguistik)	1	3	O
1.2	Sprache und Kommunikation: Inhalte im Überblick (CM)	1	3	O
1.3	Grammatikgrundwissen (CM)	1	3	O

1EWKBA02	Sciences du langage 2 : structures linguistiques	2	9	
2.1	Texte als sprachliche Zeichen	2	3	0
2.2	Phonologie/Morphologie	2	3	0
2.3	Un examen portant sur 2.1 ou 2.2	2	3	0
1EWKBA03	Civilisation française et langage économique	1-2	6	
3.1	Français économique et commercial	1	3	0
3.2	Civilisation française	2	3	0
1SKBA14F	Pratique langagière : Français 1	1	9	
14.1	Grammaire	1	3	0
14.2	Traduction 1	1	3	0
14.3	Conversation	2	3	0
1SKBA14E	Pratique langagière : Anglais 1	1-2	9	
14.1	Grammar in use	1	3	0
14.2	Text production	2	3	0
14.3	Oral skills	1	3	0
3BWLBA001	Introduction aux sciences de gestion	1-2	9	
1.1	Einführung in die Managementlehre	1	3	0
1.2	Internet-Unternehmensplanspiel	2	3	0
Options*	Modul optionnel I	1-2	9	OC

* À l'Université de Siegen, il y a deux modules optionnels, un en première et un en troisième année. Pour les étudiants issus de l'Université de Siegen, le choix d'au moins un des modules 3WIRTBA001, 3WIRTBA003 et 3MEWIBA17 est obligatoire. Un module validé en première année ne peut pas être sélectionné une deuxième fois. Les modules suivants sont proposés :

- 3WIRTBA001: Einführung in die Wirtschaftswissenschaft ○
3WIRTBA001.1: Einführung in das ökonomische Denken I ○
3WIRTBA001.3: Einführung in das ökonomische Denken II
- 3WIRTBA003: Wirtschaftspolitik ○ 3WIRTBA003.1: Soziale Marktwirtschaft ○ 3WIRTBA003.2: Allgemeine Wirtschaftspolitik ○ 3WIRTBA003.3: Sozialpolitik
- 3MEWIBA17: Wirtschaftswissenschaftliche Grundlagen ○
3MEWIBA17.1: Medienökonomie ○ 3MEWIBA17.2: Medienbetriebslehre
- 1SOWIBA 14: Europäische Union ○ 1SOWIBA14.1: Politisches System der EU ○ 1SOWIBA14.2: Europäische Union: Ausgewählte Themen
- 1SOWIBA15: Soziologie Europas ○ 1SOWIBA15.1: Einführung: Soziologie Europas ○ 1SOWIBA15.2: Soziologie Europas: Ausgewählte Themen
- 1HISBAEX04: Moderne (Geschichte) ○ 1HISBAEX04.1: VL Neuere und Neueste Geschichte oder Geschichte der Gegenwart ○ 1HISBAEX04.2: VL Wissens- und Kommunikationsgeschichte
- 1SGBA07: Akademische Text- und Diskurskompetenz ○
1SGBA07.1: Grundlagen wissenschaftlichen Arbeitens ○
1SGBA07.2: Spezielle Aspekte wissenschaftlichen Arbeitens ○
1SGBA07.3: Rhetorik und Präsentation
- 1SGBA08: Professionelle Kommunikations-, Sozial- und Managementkompetenz ○ 1SGBA08.1: Interpersonale

Kommunikation ○ 1SGBA08.2: Organisationale

Kommunikation/Management ○ 1SGBA08.3: Öffentliche
Kommunikation/PR

Deuxième année d'études, Université d'Orléans

Code UE	Intitulé de l'unité d'enseignement	Semestre	ECTS	Obligatoire (O) / obligatoire au choix (OC)
	Pratique langagière – Allemand et Français*	3		
LAL3J2A1	Langue allemande : grammaire, compréhension de l'écrit et rédaction 1	3	2	OC*
LAL3J2A2	Traduction allemand / français 1	3	2	O
LAL3J2A3	Langue allemande : expression orale 1	3	2	OC*
LAL3J6A	Français langue étrangère 1	3	2	OC*
LAL5G7B	Ecriture créative 1	3	2	OC*
	Pratique langagière - Anglais	3		
LAL3J1A	Grammaire et thème grammatical	3	2	O
LAL3J1B	Version	3	2	O
LAL3J1C	Expression orale	3	2	O
LAL3J1D	Expression écrite	3	2	O
	Civilisation (société, politique, économie)	3		
LAL3J2A4	L'Allemagne dans l'Europe	3	2	O
LAL3J2A5	France – Allemagne : relations culturelles et aspects interculturels 1	3	2	O
LAL3J1E	Civilisation des Etats-Unis ou du Commonwealth	3	2	O
	Sciences du langage	3		
LAL3H20	Sociolinguistique (CM et TD)	3	5	O
	Sciences de gestion / économie	3		
LAL3J3C	Marketing fondamental et opérationnel	3	3	O
	Compétences clé	3		
LAL3J3A	Outils et compétences numériques 1	3	2	O
	Pratique langagière - Allemand et Français*	4		
LAL4J2A1	Langue allemande : grammaire, compréhension de l'écrit et rédaction 2	4	2	OC*
LAL4J6A	Français langue étrangère : cours de soutien	4	2	OC*
LAL4J2A2	Traduction allemand / français 2	4	2	O
LAL4J2A3	Langue allemande : expression orale 2	4	2	OC*
LAL6G6B	Ecriture créative 2	4	2	OC*
	Pratique langagière - Anglais	4		
LAL4J1A	Grammaire et thème	4	2	O
LAL4J1B	Version	4	2	O
LAL4J1D	Expression écrite	4	2	O
LAL4J1C	Expression orale	4	2	O
	Civilisation (société, économie, politique)	4		
LAL4J2A4	Echanges mondiaux et coopération internationale de l'Allemagne	4	2	O
LAL4J2A5	France – Allemagne : relations culturelles et aspects interculturels	4	2	O
LAL4J1E	Civilisation britannique	4	2	O

	Sciences du langage	4		
LAL4H50	Communication interculturelle	4	3	O
LAL4H6C	Introduction aux Traitement automatique des langues	4	3	O
	Sciences de gestion / économie	4		
LAL4J3C	Achat, vente, négociation commerciale	4	2	O
	Compétences clé	4		
NA	Transition écologique	4	2	O

* Dans les modules « Pratique langagière : Allemand et Français » (3e et 4e semestre), l'UE Traduction allemande / français (1 ou 2) est obligatoire pour tou.tes les étudiants. Les étudiants ayant commencé leur parcours à Siegen choisissent les UE Français langue étrangère 1 / 2 (Institut de français), et Ecriture créative 1 / 2 (Département de lettres). Les étudiants ayant commencé leur parcours d'Orléans étudieront les UE Langue allemande : expression orale 1/2 et Langue allemande : grammaire, compréhension de l'écrit et rédaction 1 / 2.

Troisième année d'études, Université de Siegen

Code	Intitulé du module	Semestre recommandé	ECTS	Obligatoire (O) / obligatoire au choix (OC)
1EWKBA04	Pratique langagière : compétences dans plusieurs langues et cultures	5	9	O
4.1	Übersetzung Deutsch-Französisch	5	3	O
4.2	Interkulturelle Kommunikation	5	3	O
4.3	Wirtschaftsenglisch/Wirtschaftsfranzösisch	5	3	O
1EWKBA05	Sciences du langage 3: langage et communication dans des contextes professionnels	5	9	O
5.1	Fachkommunikation (Französisch)	5	3	O
5.2	Kommunikation in Institutionen und Organisationen	5	3	O
5.3	Un examen portant sur 5.1 ou 5.2	5	3	O
1EWKBA06	Sciences du langage 4 : thématiques plurilingues	6	9	O
6.1	Mehrsprachigkeit in Theorie und Praxis	6	3	O
6.2	Sprachkontakt (Französisch)	6	3	O
6.3	Un examen portant sur 6.1 ou 6.2	6	3	O
1EWKBA07	Pratique langagière : Anglais 2	6	6	O
7.1	Presentation skills	6	3	O
7.2	Writing Tasks	6	3	O
Options*	Module optionnel 2	5-6	9	OC
	Stage	5	9	O
1EWKBA08	Mémoire de fin d'études	6	9	O

* cf. les informations sur les modules optionnels sous « Première année d'études, Université de Siegen ».

Annexe C : Grille de conversion des notes

Grille de conversion des notes entre le système français et le système allemand

Source : Arrêté du 5 juin 2019 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de la Allgemeine Hochschulreife.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038670914>

	Notation française	Moyenne allemande	Notation allemande			Mention allemande	
				-			
Mention Très bien	20,0	1,0	15,00	-	14,80	15	+
	19,0		14,79	-	14,57		
	18,0		14,56	-	14,35		
	17,0		14,34	-	14,20		
	16,0		14,19	-	14,00		
Mention Bien	15,9	1,1	13,99	-	13,71	13	-
	15,8		13,70	-	13,55		
	15,7		13,54	-	13,40		
	15,6	1,2	13,39	-	13,30		
	15,5		13,29	-	13,21		
	15,4		13,20	-	13,11		
	15,3	1,3	13,10	-	12,94		
	15,2		12,93	-	12,80		
	15,1		12,79	-	12,71		
	15,0	1,4	12,70	-	12,61		
	14,9		12,60	-	12,51		
	14,8		1,5	12,50	-		
	14,7	12,34		-	12,21		
	14,6	1,6		12,20	-		
	14,5		12,09	-	12,01		
14,4	12,00		-	11,91			
14,3	1,7	11,90	-	11,75			
14,2		11,74	-	11,61			
14,1		1,8	11,60	-	11,50		
14,0	11,49		-	11,41			
13,9	1,9		11,40	-	11,30		
13,8		11,29	-	11,16			
13,7		11,15	-	11,01			
Mention Assez bien	13,6	2,0	11,00	-	10,91	11	+
	13,5		10,90	-	10,82		
	13,4		10,81	-	10,71		
	13,3	2,1	10,70	-	10,55		
	13,2		10,54	-	10,41		
	13,1		2,2	10,40	-		
	13,0	10,29		-	10,21		
	12,9	2,3		10,20	-		
12,8	10,09		-	9,94			

	12,7		9,93	-	9,80		
	12,6		9,79	-	9,69		
	12,5	2,4	9,68	-	9,60		
	12,4		9,59	-	9,51		
	12,3		9,50	-	9,35	09	
	12,2	2,5	9,34	-	9,21		
	12,1		9,20	-	9,10		
	12,0	2,6	9,09	-	9,01		
Reçu(e) sans mention	11,9		9,00	-	8,90		+
	11,8		8,89	-	8,75		
	11,7	2,7	8,74	-	8,60		
	11,6		8,59	-	8,50	08	Befriedigend (assez bien)
	11,5	2,8	8,49	-	8,41		
	11,4		8,40	-	8,30		
	11,3		8,29	-	8,16		
	11,2	2,9	8,15	-	8,01		
	11,1		8,00	-	7,85	3,0	
	11,0		7,84	-	7,71		
	10,9	3,1	7,70	-	7,40	07	
	10,8	3,2	7,39	-	7,10		
	10,7	3,3	7,09	-	6,80		
	10,6	3,4	6,79	-	6,60		
	10,5	3,5	6,59	-	6,21	06	
	10,4	3,6	6,20	-	5,91		
	10,3	3,7	5,90	-	5,61		
	10,2	3,8	5,60	-	5,30	05	
10,1	3,9	5,29	-	5,01			
	10,0	4,0	5,0				
Nicht bestanden / Ajourné(e)							
Second groupe d'épreuves	9,9	4,02	4,99	-	4,95	04	Ausreichend (passable)
	9,8	4,04	4,94	-	4,90		
	9,7	4,06	4,89	-	4,85		
	9,6	4,08	4,84	-	4,80		
	9,5	4,10	4,79	-	4,75		
	9,4	4,12	4,74	-	4,70		
	9,3	4,14	4,69	-	4,65		
	9,2	4,16	4,64	-	4,60		
	9,1	4,18	4,59	-	4,55		
	9,0	4,20	4,54	-	4,50		

Second groupe d'épreuves	8,9	4,22	4,49	-	4,45	03	Mangelhaft (médiocre)	+
	8,8	4,24	4,44	-	4,40			
	8,7	4,26	4,39	-	4,35			

Ajourné(e)	8,6	4,28	4,34	-	4,30	02		
	8,5	4,30	4,29	-	4,25			
	8,4	4,32	4,24	-	4,20			
	8,3	4,34	4,19	-	4,15			
	8,2	4,36	4,14	-	4,10			
	8,1	4,38	4,09	-	4,05			
	8,0	4,40	4,04	-	4,00			
	7,9	4,42	3,99	-	3,95			
	7,8	4,44	3,94	-	3,90			
	7,7	4,46	3,89	-	3,85			
	7,6	4,48	3,84	-	3,80			
	7,5	4,50	3,79	-	3,75			
	7,4	4,52	3,74	-	3,70			
	7,3	4,54	3,69	-	3,65			
	7,2	4,56	3,64	-	3,60			
	7,1	4,58	3,59	-	3,55			
	7,0	4,60	3,54	-	3,50			
	6,9	4,62	3,49	-	3,45			
	6,8	4,64	3,44	-	3,40			
	6,7	4,66	3,39	-	3,35			
	6,6	4,68	3,34	-	3,30			
	6,5	4,70	3,29	-	3,25			
	6,4	4,72	3,24	-	3,20			
	6,3	4,74	3,19	-	3,15			
	6,2	4,76	3,14	-	3,10			
	6,1	4,78	3,09	-	3,05			
	6,0	4,80	3,04	-	3,00			
	5,9	4,82	2,99	-	2,95			
5,8	4,84	2,94	-	2,90				
5,7	4,86	2,89	-	2,85				
5,6	4,88	2,84	-	2,80				
5,5	4,90	2,79	-	2,75				
5,4	4,92	2,74	-	2,70				
5,3	4,94	2,69	-	2,65				
5,2	4,96	2,64	-	2,60				
5,1	4,98	2,59	-	2,55				
					01			-

5,0	5,00	2,54	-	2,50	00	Ungenügend (insuffisant)
4,9	5,02	2,49	-	2,45		
4,8	5,04	2,44	-	2,40		
4,7	5,06	2,39	-	2,35		
4,6	5,08	2,34	-	2,30		
4,5	5,10	2,29	-	2,25		
4,4	5,12	2,24	-	2,20		
4,3	5,14	2,19	-	2,15		
4,2	5,16	2,14	-	2,10		
4,1	5,18	2,09	-	2,05		
4,0	5,20	2,04	-	2,00		
3,9	5,22	1,99	-	1,95		
3,8	5,24	1,94	-	1,90		
3,7	5,26	1,89	-	1,85		
3,6	5,28	1,84	-	1,80		
3,5	5,30	1,79	-	1,75		
3,4	5,32	1,74	-	1,70		
3,3	5,34	1,69	-	1,65		
3,2	5,36	1,64	-	1,60		
3,1	5,38	1,59	-	1,55		
3,0	5,40	1,54	-	1,50		
2,9	5,42	1,49	-	1,45		
2,8	5,44	1,44	-	1,40		
2,7	5,46	1,39	-	1,35		
2,6	5,48	1,34	-	1,30		
2,5	5,50	1,29	-	1,25		
2,4	5,52	1,24	-	1,20		
2,3	5,54	1,19	-	1,15		
2,2	5,56	1,14	-	1,10		
2,1	5,58	1,09	-	1,05		
2,0	5,60	1,04	-	1,00		
1,9	5,62	0,99	-	0,95		
1,8	5,64	0,94	-	0,90		
1,7	5,66	0,89	-	0,85		
1,6	5,68	0,84	-	0,80		
1,5	5,70	0,79	-	0,75		
1,4	5,72	0,74	-	0,70		
1,3	5,74	0,69	-	0,65		
1,2	5,76	0,64	-	0,60		
1,1	5,78	0,59	-	0,55		

1,0	5,80	0,54	-	0,50
0,9	5,82	0,49	-	0,45
0,8	5,84	0,44	-	0,40
0,7	5,86	0,39	-	0,35
0,6	5,88	0,34	-	0,30
0,5	5,90	0,29	-	0,25
0,4	5,92	0,24	-	0,20
0,3	5,94	0,19	-	0,15
0,2	5,96	0,14	-	0,10
0,1	5,98	0,09	-	0,05
0,0	6,00	0,04	-	0,00